

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 septembre 2010

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2010-11-9-1

Service consulté

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT



**LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX,
DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD**

Résumé : *Conformément aux critères d'intervention en matière d'actions sportives, il vous est proposé d'allouer aux associations sportives diverses aides ainsi qu'un soutien aux titulaires du BAFA-BAFD.*

L'engagement financier de ce rapport s'élève à 64 967 €.

Lors du BP 2010, rapport N° CG -2009-5-9-2 du 9 décembre 2009, une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 397 000 € et une autorisation d'engagement de 118 000 € ont été votées par le Conseil Général pour les différentes interventions pour encourager la pratique sportive.

Dans le présent rapport, il vous est proposé l'attribution des aides suivantes:

- subventions pour l'organisation des Mercredis de Neige
- soutien à une École de Sport
- aide aux clubs pour les déplacements collectifs, pour les compétitions internationales, les Jeunes Licenciés Sportifs et pour la création de club
- bourses départementales aux titulaires du BAFA-BAFD.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique du Département en faveur du Sport, et notamment, de l'aide aux associations sportives et à l'animation socio-éducative.

Ils ont été examinés par le Conseil Départemental des Sports qui vous propose l'attribution de ces aides aux bénéficiaires indiqués dans les listes en annexe.

L'AIDE A L'ORGANISATION DES MERCREDIS DE NEIGE: 24 997 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Jusqu'à présent, l'aide était versée à tous les organisateurs de sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien : les clubs, les associations scolaires, les communes, les OMS, ...

Lors du BP 2010, vous avez décidé de recentrer cette aide sur les seuls collègues et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2010, cette enveloppe a été fixée à 28 000 €.

Concernant cette subvention, le barème suivant vous est proposé:

- 1 sortie: la demande n'est pas retenue
- 2 sorties: le calcul se fait sur la base du tiers de l'effectif
- de 3 à 4 sorties: le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif
- de 5 à 6 sorties, le cycle est considéré comme complet,

Grâce à ce système, 2 063 jeunes répartis dans les 31 Associations sportives des collèges et les clubs de ski qui ont sollicité le Conseil Général, pourront être pris en compte pour un engagement de 24 997 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe.

LA SUBVENTION AUX ECOLES DE SPORT: 900 €

La subvention du Conseil Général au titre des Écoles de Sport a permis depuis 1980, à des clubs, d'accueillir des jeunes en vue de leur faire découvrir un sport. Ce soutien couvrait essentiellement les frais de fonctionnement et l'achat de matériel technique et pédagogique.

Il s'agissait en effet, d'aider les collectivités locales à structurer le sport en créant des clubs à partir des Écoles de Sport. Le but était d'aider au développement d'une activité sportive nouvelle dans une commune.

Le dispositif consistait à subventionner les projets recensés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, grâce à une enveloppe départementale de 28 000 € répartie entre une trentaine d'OMS.

Force est de constater que cette subvention ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. L'aide départementale s'est au fil du temps, transformée en subventions indirectes aux clubs sans impact réel.

Aussi, le Conseil Départemental des Sports qui partage cette analyse, propose de supprimer l'aide aux écoles de sport. L'enveloppe pourrait en revanche être directement affectée à l'aide aux clubs sur des critères établis à partir de la réflexion qu'il a menée sur nos modalités d'aide et qui vous ont été présentés à la Commission Permanente du 3 septembre 2010.

En attendant que votre assemblée plénière se prononce sur ce dispositif, il vous est proposé d'attribuer une seule subvention de 900 € au titre des Écoles de Sports relative à l'unique dossier reçu en 2010 dans nos services. Il s'agit de l'OMSAL de Pfastatt.

L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS: 35 570 €
--

Subventions pour les déplacements collectifs en championnat de France de la saison 2009/2010, hors forfait: 32 335 €

Outre les clubs bénéficiant d'une subvention forfaitaire, les autres, également engagés dans un championnat de France, bénéficient d'une aide calculée en fonction du kilométrage aller-retour parcouru, d'un taux de 0,04 € par kilomètre, et de l'effectif type de l'équipe.

Une première série de demandes, correspondant à des déplacements effectués en 2009/2010, a été instruite et figure au tableau en annexe pour un montant de **32 335 €**.

Aide aux déplacements en compétitions internationales : 2 000 €.

L'Association Colmarienne Sauvetage et Secourisme a sollicité une aide pour la participation d'une équipe de 13 personnes, athlètes et encadrement, aux championnats du monde interclubs qui se dérouleront à Alexandrie en Égypte du 11 au 16 octobre 2010.

Après avoir examiné le budget prévisionnel transmis par l'association, le Conseil d'Administration du CDS vous propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à ce club.

La subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS) : 935 €

Je rappelle que le Conseil Général lors de sa séance plénière du 19 mars 2010 a voté les modifications suivantes dans ce domaine:

De 5 à 16 JLS	100 €
De 20 à 40 JLS	180 €
Entre 41 et 400 JLS	effectif X 5 €
Plus de 400 JLS	2 000 € et 2 500 € pour les 3 clubs comptant le plus de JLS.

En application de ces nouveaux critères, l'aide totale en 2010 s'élève à 325 345 € pour 1 033 clubs et 62 366 jeunes licenciés sportifs.

Sur cette somme de 325 345 €, trois séries d'aides aux jeunes licenciés portant sur un montant de 322 735 € ont déjà été engagées à ce jour.

Vous voudrez bien autoriser le versement d'une quatrième série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs relevant des disciplines figurant dans le tableau annexe pour un engagement de **935 €**.

Par ailleurs, la subvention Jeunes Licenciés Sportifs de 180 € accordée en Commission Permanente du 2 juillet 2010 à l'association BURKINSARA (JLS 14121) est attribuée en fait au club des Arts Martiaux de Niederentzen.

L'aide à la création de clubs sportifs: 300 €

Il vous est proposé par le Conseil Départemental des Sports, l'attribution d'une subvention de **300 €** pour la création du Soultz Bollwiller Handball Club dont le siège est fixé à Soultz et que préside Monsieur Gino MAUCIERI.

Cette création a recueilli l'accord du comité départemental de Handball et le dossier a été validé par la Ligue d'Alsace.

ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE: LES BOURSES POUR LE BAFA ET LE BAFD : 3 500 €

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse –CDMIJ Force Jeune- qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Dans cette rubrique, vous avez déjà autorisé en 2010, le versement d'une somme de 9 300 €.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une troisième série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de **3 500 €**.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les aides suivantes :

- **24 997 €** au titre des Mercredis de Neige, aux organisateurs des sorties indiquées en annexe du rapport, somme imputée comme suit:
23 882 € aux associations sportives des collèges et aux clubs de ski sous le programme E732 code 255716 / 65-32-6574
1 115 € au Collège de Pfastatt sous le programme E732 code 255716 / 65-32-65737
- **900 €** à l'OMSAL de Pfastatt au titre des Écoles de Sport, programme E732 code 25576 / 65-32-6574
- **32 335 €** aux clubs énumérés dans la liste en annexe du rapport au titre des déplacements collectifs hors forfait, programme E732 code 25574 / 65-32-6574,
- **300 €** au Soultz Bollwiller Handball Club pour la création du club, programme E732 code 25574 / 65-32-6574.
- **2 000 €** à l'Association Colmarienne de Sauvetage et Secourisme au titre du soutien départemental aux déplacements à une compétition internationale, programme E732 code 25574 / 65-32-6574,
- **935 €** au titre d'une quatrième série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport, programme E732 code 25575 / 65-32-6574,

- **3 500 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée. programme E632 code 2556 / 65-30-6513.

L'engagement financier de ce rapport s'élève à **64 967 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**BAFA
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF05693	Mademoiselle ADAMSKI JULIE 53 rue du Moulin 68210 BRECHAUMONT	100 €
BAF05725	Monsieur BIEDERMANN MICKAEL 10 rue des Américains 68320 HOLTZWHR	100 €
BAF05694	Mademoiselle BIHLER STEPHANIE 1 rue Dettler 68510 UFFHEIM	100 €
BAF05695	Mademoiselle BOETSCH LAETITIA 13 rue des Vergers 68220 BUSCHWILLER	100 €
BAF05696	Mademoiselle BONAFOUS FANNY 26 rue du Cercle 68700 CERNAY	100 €
BAF05697	Mademoiselle BONMARCHAND ANAIS 9 rue du Sundgau 68480 PFETTERHOUSE	100 €
BAF05698	Mademoiselle CANONGE FLORIANE 5 rue Drumont 68100 MULHUOSE	100 €
BAF05726	Mademoiselle CIOTTI CHRISTELLE 6 rue Charles Peguy 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05699	Monsieur DUCHAINE GILLES 16 rue de la Chapelle 68360 SOULTZ	100 €
BAF05700	Mademoiselle FLATAU CLAUDIA 13 rue Thissen 68320 JEBSHEIM	100 €
BAF05701	Mademoiselle GAUDREE WALDNER MELANIE 54 Grand'rue 68280 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05702	Monsieur HIRTH SYLVAIN 10 rue du Dorfweg 68510 KOETZINGUE	100 €

BAF05703	Mademoiselle HOARAU CLAIRE 17a rue de l'Etang 68520 BURNHAUPT LE BAS	100 €
BAF05704	Mademoiselle HUTTER OPHELIE 25 rue de Réguisheim 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05705	Mademoiselle IANNONE AURORE 6 rue de l'Eté 68110 ILLZACH	100 €
BAF05706	Mademoiselle IMHOFF CLAIRE 25 rue du Moulin 68230 WASSERBOURG	100 €
BAF05707	Mademoiselle KAUFFMANN CHARLOTTE 39 rue de la Forêt 68230 WALBACH	100 €
BAF05708	Monsieur KLETHI MATHIEU 5a Grand'Rue 68700 STEINBACH	100 €
BAF05709	Mademoiselle LAFONT SONIA 51b rue Principale 68280 APPENWIHR	100 €
BAF05710	Monsieur LIEBMANN CORALIE 21 rue des Messieurs 68280 ANDOLSHEIM	100 €
BAF05711	Monsieur LINDECKER MAXIME 9 rue du Rottgaerten 68150 OSTHEIM	100 €
BAF05712	Mademoiselle MAZUREK CYNTHIA 89 rue Principale 68500 WUENHEIM	100 €
BAF05713	Mademoiselle MICHEL PAULINE 11 rue de la Scierie 68480 RAEDERSDORF	100 €
BAF05714	Mademoiselle MIDDERNACHT CYNDIE 1 rue d'Ottmarsheim 68170 RIXHEIM	100 €
BAF05715	Mademoiselle MIGGE MARIE 32 rue de Paris 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05716	Mademoiselle MUESSER JENNIFER 7 rue Georges Risler 68100 MULHOUSE	100 €
BAF05717	Mademoiselle MULLER JULIETTE 138 rue des Jardins 68220 HAGENTHAL LE HAUT	100 €

BAF05718	Mademoiselle NACHBAUR SOPHIE 35 rue de Ferrette 68480 SONDRSDORF	100 €
BAF05719	Mademoiselle PAPIRER GAELLE 90 rue de Dannemarie 68210 GOMMERSDORF	100 €
BAF05692	Mademoiselle PAULET VIRGINIE 4 rue des Sapins 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05720	Monsieur PETER NICOLAS 21 rue d'Ensisheim 68740 BLODELSHEIM	100 €
BAF05721	Madame RINGELE-KOZIK Myriam 9 rue de la Loire 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05722	Mademoiselle SCHLICHT CHRISTELLE 39 rue Principale 68510 KOETZINGUE	100 €
BAF05723	Mademoiselle VIRON MARIE 4 rue des Vignes 68210 BALLERSDORF	100 €
BAF05724	Mademoiselle ZEH MYLENE 6 rue du Ruisseau 68300 SAINT LOUIS	100 €

Total	3 500,00
-------	----------

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Mercredis des neiges
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00111	AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige 2010	533,00
MDN00127	AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ Subvention aux mercredis de neige 2010	1 006,00
MDN00118	AS COLLEGE WOLF MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige 2010	1 309,00
MDN00135	AS DU COLLEGE V. SCHOELCHER ENSISHEIM Subvention aux mercredis de neige 2010	230,00
MDN00104	AS NEIGE ET NATURE BOLLWILLER Subvention aux mercredis de neige 2010	1 648,00
MDN00131	AS SPORTIVE COLLEGE THANN Subvention aux mercredis de neige 2010	836,00
MDN00108	ASPTT COLMAR Subvention aux mercredis de neige 2010	424,00
MDN00117	ASPTT MULHOUSE Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00105	Association sportive collège de Buhl Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00126	CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN Subvention aux mercredis de neige 2010	945,00
MDN00121	CLUB VOSGIEN ORBEY Subvention aux mercredis de neige 2010	364,00
MDN00134	COLLEGE K et M KRAFFT - PFASTATT Subvention aux mercredis de neige 2010	1 115,00
MDN00109	COLMAR SKI TEAM Subvention aux mercredis de neige 2010	897,00
MDN00124	FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE ROUFFACH Subvention aux mercredis de neige 2010	242,00
MDN00119	LES AMIS DE LA NATURE MUNSTER Subvention aux mercredis de neige 2010	497,00
MDN00112	SCOSEG GUEBWILLER Subvention aux mercredis de neige 2010	2 605,00
MDN00122	SKI CLUB RANSBACH Subvention aux mercredis de neige 2010	448,00
MDN00106	SKI CLUB DE CERNAY Subvention aux mercredis de neige 2010	957,00
MDN00129	SKI CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES Subvention aux mercredis de neige 2010	594,00
MDN00110	SKI CLUB ENSISHEIM Subvention aux mercredis de neige 2010	715,00
MDN00107	SKI CLUB HOHNECK COLMAR Subvention aux mercredis de neige 2010	1 151,00
MDN00114	SKI CLUB KRUTH Subvention aux mercredis de neige 2010	836,00
MDN00123	SKI CLUB LA RIQUEWIIHRIENNE Subvention aux mercredis de neige 2010	679,00

MDN00115	SKI CLUB LE BONHOMME Subvention aux mercredis de neige 2010	824,00
MDN00132	SKI CLUB ROSSBERG THANN Subvention aux mercredis de neige 2010	533,00
MDN00125	SKI CLUB SAUSHEIM Subvention aux mercredis de neige 2010	727,00
MDN00133	SKI CLUB VALLEE WESSERLING Subvention aux mercredis de neige 2010	957,00
MDN00130	SKI CLUB VOSGIEN DE THANN Subvention aux mercredis de neige 2010	1 212,00
MDN00116	SKI CLUB VOSGIEN MASEVAUX Subvention aux mercredis de neige 2010	763,00
MDN00113	SKI TEAM AVENIR KAYSERSBERG Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00128	SKIEURS DU TANET SOULTZEREN Subvention aux mercredis de neige 2010	642,00
Total		24 997,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Ecoles de sports
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EDS00061	OMSAL PFASTATT Subvention de fonctionnement des écoles de sports 2010	900,00
Total		900,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Jeunes licenciés sportifs
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS14125	SRB-SPORTS REUNIS SECTION QUILLES BERGHEIM Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles bergheim	100,00
JLS14126	STE DE QUILLES ESPERANCE HABSHEIM Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles habsheim	100,00
JLS14127	COLMAR BASKET CENTRE ALSACE Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	basket colmar	275,00
JLS14124	LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles mulhouse	100,00
JLS14129	Arts martiaux de Niederentzen Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	karate niederentzen	180,00
JLS14128	ARTS MARTIAUX UFFHEIM Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	karate uffheim	180,00
Total			935,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Clubs sportifs
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS06500	ACS PEUGEOT MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	717,00
ACS06493	AS DES CLUBS DE GYM MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	241,00
ACS06481	ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 956,00
ACS06487	ASS.RED STAR MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	5 816,00
ACS06477	CERCLE D'ECHEC FRONTALIER Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	500,00
ACS06476	CERCLE D'ECHECS DE COLMAR Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 112,00
ACS06475	CERCLE D'ECHECS PHILIDOR MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 840,00
ACS06480	CLUB D'ORIENTATION BUHL ET FLORIVAL Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	325,00
ACS06479	CLUB D'ORIENTATION COLMAR Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	507,00
ACS06478	CLUB D'ORIENTATION MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	891,00
ACS06496	CLUB GRS FORTSCHWIHR Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	394,00
ACS06484	COTEAUX HANDINAGES MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	320,00
ACS06490	GYM SAINT LOUIS Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	487,00
ACS06502	MJC COLMAR Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 295,00
ACS06485	MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON 2000 Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	3 474,00
ACS06483	MULHOUSE SQUASH CLUB Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 504,00
ACS06501	MULHOUSE TENNIS DE TABLE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 520,00
ACS06488	RETRO-CLUB COLMAR Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	3 110,00
ACS06495	SOCIETE DE GYMNASTIQUE ESPERANCE BARTENHEIM Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	225,00
ACS06498	SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'INDEPENDANTE KINGERSHEIM Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	443,00
ACS06474	SOULTZ BOLLWILLER HANDBALL Création de club	300,00
ACS06486	SPORTS REUNIS DE CERNAY Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	82,00
ACS06494	STE DE GYMNASTIQUE "AVENIR" Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	291,00

ACS06497	STE DE GYMNASTIQUE ILLZACH Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	237,00
ACS06499	STE DE GYMNASTIQUE LA MUNSTERIENNE MUNSTER Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	191,00
ACS06492	STE DE GYMNASTIQUE MDPA WITTENHEIM Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	455,00
ACS06491	STE GYMNASTIQUE ALSATIA THANN Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	284,00
ACS06489	STE GYMNASTIQUE ESPERANCE PFASTATT Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	416,00
ACS06482	TENNIS CLUB DE L'ILLBERG - MULHOUSE Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	702,00
Total		32 635,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Participation aux déplacements sportifs internationaux
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00020	ASS.COLMARIENNE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME Participation au championnat du monde	2 000,00
Total		2 000,00